



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-01 INTITULÉ PLAN D'URBANISME

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Paul Chandonnet qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2024-03 amendant le règlement 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme.

L'objet dudit règlement est de modifier le Plan d'urbanisme suite de l'adoption du projet de loi 16, qui oblige les municipalités à « identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques ».

Monsieur Chandonnet a déposé séance tenante le projet de règlement numéro 2024-03.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture. Il est également disponible sur le site web de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 6^e jour du mois de février 2024

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024- 03
AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-01 INTITULÉ PLAN D'URBANISME**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 17 h 00 et 17 h 10, le 6 février 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 février 2024.

Geneviève Bureau
Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe